

Communiqué de presse
Paris, le 20 février 2020

Lettre ouverte d'Interfel à Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire

Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, publie une lettre ouverte à Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire afin de dénoncer la mesure prise uniquement dans notre filière concernant l'interdiction des emballages plastiques pour les lots jusqu'à 1,5kg.

Le conseil d'administration d'Interfel réuni le 19 février a décidé la publication d'une lettre ouverte pour dénoncer la mesure d'interdiction des emballages plastiques de moins de 1.5kg à partir du 1^{er} janvier 2022 uniquement pour le secteur des fruits et légumes frais.

Alors qu'Interfel comme le Ctifl (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes) disposaient déjà de nombreux travaux y compris d'études consommateurs afin d'anticiper la suppression des emballages plastiques dans des délais techniquement et économiquement responsables, aucune concertation n'a été faite auprès de l'interprofession reconnue et du centre technique dans lequel sont fortement impliqués les pouvoirs publics.

Pourquoi sacrifier une fois de plus notre secteur des fruits et légumes déjà très fragilisé sur l'autel de la communication ? Le champ de la loi représente moins de 1% des emballages plastiques du secteur alimentaire.

Les fruits et légumes frais, l'un des plus importants secteurs de vente en vrac est dans l'obligation d'utiliser des emballages pour certains produits fragiles et pour des démarches spécifiques d'identification (Label Rouge, AOP, IGP, BIO, Haute Valeur Environnementale...). Par ailleurs, les conditionnements garantissent également la traçabilité d'un grand nombre de démarches collectives privées qui permettent une meilleure valorisation des produits.

Le plan stratégique filière remis au Président de la République est largement remis en cause par cette décision. L'interprofession s'est engagée avec l'appui du Centre technique à trouver des alternatives aux emballages plastiques alors même que 70% à 80% des barquettes sont recyclables. Nous dénonçons la non concertation préalable et les délais de mise en œuvre qui fragilisent à la fois la filière et la consommation de fruits et légumes frais alors que les objectifs de santé publique sont d'accroître la consommation.



L'Interprofession demande à ce que cette loi et ses décrets d'application soient compatibles avec des délais adaptés à la faisabilité technique pour l'ensemble des produits et des marchés, aux réalités de la consommation, aux réalités économiques et aux objectifs globaux de santé et d'environnement.

Contact presse :

Alix COLLACHE – 01 49 49 15 20 - a.collache@interfel.com

Jeanne LAVERSIN – 01 49 49 15 21 - j.laversin@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com